Un tribunal international condamne la violence envers les enfants

Partage international n° 85 – Septembre 1995

Un rapport présenté au Tribunal permanent du peuple, à Naples, a accusé à la fois les pays riches et les pays pauvres d'engendrer un monde violent pour les enfants. Les enfants assassinés, vendus, loués, exploités ou utilisés afin de fournir des organes pour des greffes, figurent sur la liste des sévices subis par des mineurs à travers le monde. Ce document explique : « *Si nous ne baissons pas le regard, nous ne voyons pas les enfants, car ils sont plus proches de la terre, et de même que la terre, ils sont vulnérables et sans défense.* »

Ce rapport mentionne également les 13 millions d'enfants qui meurent chaque année en raison de la pauvreté. En Amérique latine, plus de 2 000 enfants meurent de mort violente chaque année, et au seul Brésil, la police tue trois enfants par jour. En Amérique latine, entre sept et huit millions d'enfants vivent dans les rues, 200 millions d'enfants asiatiques et latino-américains travaillent — un million d'enfants asiatiques se livrant à la prostitution — et dans l'ex-Yougoslavie, 150 000 mineurs sont morts et cinq millions ont été blessés. Quatre millions d'enfants sont morts pendant la guerre d'Afghanistan. Le Tribunal permanent du peuple a également dénoncé les *« milliers d'adoptions illégales et de vols d'organes qui ont lieu en Bolivie, en Colombie et en Argentine ».*

Les Etats-Unis ont été montrés du doigt pour ne pas avoir signé la Convention des Nations unies sur les droits de l'enfant, et pour maintenir la peine de mort pour les mineurs dans certains Etats. La Grande-Bretagne a été critiquée pour avoir adopté une législation plus sévère sur la détention préventive et les peines de prison pour les enfants de moins de 14 ans, alors que la France n'a pas encore mis en place la Convention sur les droits de l'enfant.

Le rapport recommande que l'Assemblée générale des Nations unies considère certaines des violations les plus graves des droits des enfants comme des « crimes contre l'humanité », tels les enlèvements d'enfants, la prostitution et la pornographie infantiles, et le trafic d'organes. Grâce à cette classification internationale, ceux qui se rendent coupables de tels crimes pourraient être poursuivis devant des tribunaux nationaux ou internationaux.

Sources : IPS
Thématiques : Société
Rubrique : Divers